

COMMUNIQUE DE PRESSE

Congo-Brazzaville : Le journaliste Raymond MALONGA condamné à six mois de prison ferme et 30.000.000 FCFA d'amende.

Brazzaville le 03 mai 2021. Ce lundi 3 mai 2021, alors que l'humanité célèbre la journée internationale de la liberté de la presse, la justice congolaise vient de condamner le journaliste **Raymond MALONGA** à six mois de prison ferme et une amende de trente millions de francs CFA. Ayant passé déjà la moitié de la peine, il lui reste encore trois mois à passer en prison.

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) exprime sa vive réprobation contre ce jugement qu'il estime inapproprié et inacceptable au regard de la loi nationale qui ne prévoit pas de peine privative de liberté pour des faits de diffamation sauf dans des cas extrêmes qui ne s'appliquent pas dans ce cas précis.

Par ailleurs, le journaliste **Raymond MALONGA** est en détention depuis le 2 février 2021, toujours en violation de la loi nationale qui indique : **« lorsque la peine maximale en matière correctionnelle est inférieure à un an d'emprisonnement, l'inculpé domicilié au Congo ne peut être détenu plus de 15 jours après sa première comparution devant le juge d'instruction »** (art.120 du code de procédure pénale).

Nous estimons que cette peine d'emprisonnement prononcée ce jour contre le journaliste s'apparente non seulement à une parodie de justice mais témoigne de façon plus large une tendance inquiétante qui consiste à criminaliser les libertés en République du Congo.

En outre, l'amende de trente millions (30.000.000) de francs CFA exigée est inadaptée. C'est la meilleure façon de détruire le journaliste et son journal. **Les autorités congolaises doivent relâcher immédiatement et sans condition M. Raymond MALONGA et abandonner toutes les charges retenues contre lui.**

Rappel des faits :

Raymond Malonga, journaliste, a été arrêté, le 2 février 2021, sur son lit d'hôpital à Brazzaville, où il était soigné pour une crise de paludisme. Il a été placé le jour même sous mandat de dépôt pour avoir relayé dans son journal, un article intitulé : « Georgette Okemba, madame JDO a-t-elle détourné 1 milliard de F CFA au trésor public ? ». M. Jean Dominique Okemba est le patron de la sécurité nationale au Congo-Brazzaville.